

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 22324 Numéro SIREN : 738 205 269 Nom ou dénomination : CANON FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 67686



20190676862018

DATE DEPOT : 18/07/2019

N° DE DEPOT : 67686

N° GESTION : 2018B22324

N° SIREN : 738205269

DENOMINATION : CANON FRANCE

ADRESSE : 14 RUE EMILE BOREL 75017 PARIS

MILLESIME : 2018

.

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

19 JUL. 2019

Sous le N° :

67686

CANON FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 141.940.032 euros
Siège social : 14 rue Emile Borel
75017 Paris
738 205 269 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-sept juin,
Au siège social de la société, à Paris,

La société Canon Europa NV, représentée par Monsieur David Bateson, ayant son siège social Bovenkerkerweg 59-61, 1185 EG Amstelveen, Pays-Bas, propriétaire de la totalité des 9.338.160 actions composant le capital social de la société Canon France,

Agissant en qualité d'associé unique de la société Canon France, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés et sur la suppression du droit préférentiel de souscription,
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 4.389.912 euros par émission de 288.810 actions en numéraire au prix de 23,29 euros, réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise à instituer, en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ; conditions et modalités de l'opération ; pouvoirs à conférer au Président,
- Suppression du droit préférentiel de souscription,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Connaissance prise du texte des résolutions tel que proposé par le Président, du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes, l'associé unique a adopté les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'associé unique, connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui s'élèvent à 379.291 euros, correspondant à un impôt de 106.201 euros.

2

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 8.933.192 euros, en intégralité au compte "report à nouveau", qui présentera ainsi, après affectation, un solde débiteur de 7.572.272 euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conventions réglementées

L'associé unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUATRIEME DECISION

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce, sollicité aux fins de :

- décider une augmentation de capital social par émission de 288.810 actions, à émettre au prix unitaire de 23,29 euros, soit une prime d'émission de 8,09 euros, à souscrire en intégralité par les salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à instituer, augmentation de capital réalisée dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- décider que les actions nouvelles conféreront à leurs propriétaires les mêmes droits que les actions anciennes, et qu'elles seront libérées conformément aux dispositions légales,
- prendre acte que les salariés ayant vocation à souscrire à cette augmentation de capital pourraient souscrire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds commun(s) de placement,
- déléguer au Président, conformément aux articles L. 227-1 alinéa 3 et L. 225-129-1 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour :
 - (i) fixer les modalités d'émission des titres de sorte à procéder dans les 12 mois suivant sa décision à cette augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, et aux époques qu'il appréciera,
 - (ii) constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites,
 - (iii) apporter aux statuts les modifications corrélatives à l'augmentation de capital,
 - (iv) plus généralement, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités nécessaires et faire tout ce qui sera nécessaire,
- déléguer au Président tous pouvoirs à l'effet de mettre en place tout plan d'épargne d'entreprise qui serait nécessaire,

rejette la proposition et décide de ne pas réaliser d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

CINQUIEME DECISION

Suppression du droit préférentiel de souscription

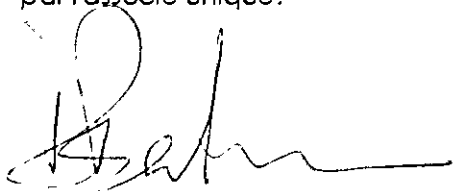
L'associé unique, sollicité aux fins de supprimer le droit préférentiel de souscription de sorte à permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, constate que cette suppression est sans objet compte tenu du rejet du projet d'augmentation de capital objet de la décision qui précède.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique

La société Canon Europa NV

Représentée par Monsieur Dovid Bateson

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS CANON FRANCE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2** Néant ☐

Exercice N clos le : **31/12/2018** N-1 : **31/12/2017**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	N-1 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
AC III IMMOBILIS.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	CX	CQ		
	Frais de développement *	AF	AG	393 076	386 544
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	1 129 362	1 129 362
	Fonds commercial (I)	AJ	AK	24 371 784	8 563 835
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		15 807 948
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO	2 387 482	96 876
	Terrains	AP	AQ	4 035 992	4 035 992
	Constructions	AR	AS	36 558 687	29 480 563
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	12 728 720	4 744 690
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	3 275 762	3 275 762
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CU	CV	20 494 898	4 835 068
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	88	BC		15 659 830
Autres participations	BD	BE	83 846	83 846	
Créances rattachées à des participations	BF	BG			
Autres titres immobilisés	BH	BI	277 657	277 657	
Prêts				276 011	
Autres immobilisations financières *	TOTAL (II)	BJ	BK	105 737 271	53 272 932
				52 464 339	45 887 888
AC III CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU	16 182 814	6 015 126
	CRÉANCES	BV	BW	71 056	71 056
		BX	BY	177 658 770	4 078 500
		BZ	CA	302 695 424	302 695 424
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
		CF	CG	1 864 067	1 864 067
	Comptes de régularisation	CH	CI	2 490 481	2 490 481
		CJ	CK	500 962 615	10 093 626
		CW			
		CM			
CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	IB	606 699 887	63 366 559
				543 333 328	477 488 938
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *		Stocks *		Créances	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CANON FRANCE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 141 940 032)	DA	141 940 032	141 940 032	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 151 575	4 151 575	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF	98 783	98 783	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	70 414 054	70 414 054	
	Report à nouveau	DH	(16 505 464)	(20 594 207)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 933 192	4 088 742	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	3 043	34 692	
	TOTAL (I)		DL	216 070 633	207 169 089
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 692 902	4 658 177	
	Provisions pour charges	DQ	6 390 023	5 669 261	
	TOTAL (III)	DR	16 082 925	10 327 438	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 406	138 926	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	175 835	181 612	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 247 213	82 924 885	
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 859 744	57 710 054	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		659 808	
	Autres dettes	EA	159 234 118	103 142 170	
Compte régul.	EB	15 657 452	15 234 953		
TOTAL (IV)		EC	311 179 769	259 992 411	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	543 333 328	477 488 938	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	230 508 727	259 992 411	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 984	134 835	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE								Néant ☐	*
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	331 345 473	FB	3 485 438	FC	334 830 911	414 802 199	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	236 307 735	FII	1 301 835	FI	237 609 570	203 499 370
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	567 653 208	FK	4 787 273	FL	572 440 482	618 301 569	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	43 600 370	52 212 224	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 396 727	4 188 787	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	619 437 579	674 702 581
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	355 568 616	412 174 935	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 739 771	5 269 015	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	88 232 001	99 554 183	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 159 222	7 904 785	
	Salaires et traitements*					FY	75 185 311	79 216 198	
	Charges sociales (10)					FZ	33 002 077	34 620 564	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements*		GA	5 153 682	6 847 156		
			- dotations aux provisions*		GB	1 097 731	434 229		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC	10 093 626	13 115 662			
	Autres charges (12)					GD	2 597 144	1 211 189	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	10 379 388	12 792 872
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	593 208 573	673 140 792
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 229 006	1 561 789
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	360 000	361 200	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 774	17 072	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	865 331	328 401	
	Différences positives de change					GN	2 179	5 707	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 230 284	712 380
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		3 880 721	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 886 843	2 785 595	
	Différences négatives de change					GS	3 116	16 653	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GI			
	Total des charges financières (VI)						GL	2 889 959	6 682 970
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 659 675)	(5 970 590)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 569 331	(4 408 801)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	326 237	5 987 405	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB		42 823	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	916 986	7 256 931	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IIO	1 243 223	13 287 161	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	9 785 852	6 157 832	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	1 410 693	644 800	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG	5 569 013	1 182 203	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	16 765 558	7 984 836	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	(15 522 335)	5 302 325	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIKK	113 803	(3 195 218)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	621 911 087	888 702 123	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	612 977 894	684 613 381	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	8 933 192	4 088 742	
RÉTROACTIFS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	360 000	361 200	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX	30 000	3 000	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	28 959 375	39 860 161	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	530 905	154 280	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS		1 410 693		
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			31 649		
PROVISIONS PRUD'HOMMES		1 067 513	385 337		
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)		8 068 151			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	26 503 827	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	2 387 482	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 035 992	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	42 594 661	KT		KU	4 596 905			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	11 089 393	KW		KX	4 728 628			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 247 505	LC		LD	2 175 076			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 154 443	LI		LJ	3 260 157			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	68 509 479	LO		LP	14 760 766			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	20 494 898	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP	83 846	IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	276 011	IU		IV	36 714			
	TOTAL IV				LQ	20 854 757	LR		LS	36 714			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	115 868 063	OH		OJ	14 797 480				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IX		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	609 604	LW	25 894 223	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 387 482	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	4 035 992	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MO		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	10 632 879	MK	36 558 687	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MI	8 098 568	MI	7 719 453	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	4 413 314	MT	5 009 267	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MY		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	1 138 837	MZ		NA	3 275 762	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IV	1 138 837	NG	23 144 762	NI	58 986 645	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		MI		OW		
	Autres participations				IO		OV		OY	20 494 898	OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	83 846	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2F	35 067	2I	277 657	2G		
	TOTAL IV				IB		NI	35 067	NK	20 856 403	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				II	1 138 837	OK	23 789 435	OL	105 737 271	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS CANON FRANCE**

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	4 565 358	PF	34 629	PG	609 604	PH	3 990 383
Terrains		PI	96 876	PJ		PK		PL	96 876
Constructions	Sur sol propre	PV	4 035 992	PV		PO		PQ	4 035 992
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 433 081	QA	4 047 822	QB	10 000 340	QC	29 480 563
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	9 107 251	QE	473 247	QF	7 367 204	QG	2 213 294
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 049 588	QM	597 982	QN	4 116 175	QO	2 531 396
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	54 722 789	QV	5 119 053	QW	21 483 720	QX	38 358 122
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		OV	59 288 148	OP	5 153 682	OQ	22 093 325	OR	42 348 505

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	31 649	Q1	(31 649)		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NV			N0				
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	31 649	NW	(31 649)		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NV	31 649		Total général non ventilé (NW+NV)	NZ	(31 649)		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 34 692	TV	TN 31 649	TO 3 043
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IV
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 34 692	TS	IT 31 649	IU 3 043
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 2 878 061	4B 1 067 513	4C 385 337	4D 3 560 237
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 5 624 261	4Y 1 813 617	4Z 1 094 355	5A 6 343 523
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S 45 000	5T 1 500	5U	5V 46 500
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5W 1 780 115	5X 5 283 526	5Y 930 978	5Z 6 132 664
	TOTAL II	5Z 10 327 438	6A 8 166 157	6B 2 410 670	6C 16 082 925
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A 4 991 628	6B 1 097 731	6C 6 089 359
		- corporelles	6D	6E	6F
		- titres mis en équivalence	6G	6H	6I
		- titres de participation	6J 5 700 399	6K 9V 865 331	6L 4 835 068
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	6M	6N	6O
	Sur stocks et en cours	6P 8 397 120	6Q 6 015 126	6R 8 397 120	6S 6 015 126
	Sur comptes clients	6T 4 718 542	6U 4 078 500	6V 4 718 542	6W 4 078 500
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 23 807 689	7C 11 191 357	7D 13 980 993	7E 21 018 053
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7F 34 169 820	7G 19 357 515	7H 16 423 312	7I 37 104 023
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	7J 13 788 502	7K 14 640 995	
		financières	7L	7M 865 331	
		exceptionnelles	7N 5 569 013	7O 916 986	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du C.G.I.					7P

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

1 / 1

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2018

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	277 657	UV		UW	277 657		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 960 518		3 960 518				
	Autres créances clients			VX	173 698 252		173 698 252				
	Créance représentative de titres (Pension pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (préciser et justifier))			UO							
	Personnel et comptes rattachés			UY	184 460		184 460				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 275 591		434 814		7 840 777		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	20 329 900		20 329 900				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	209 301 675		209 301 675				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	64 603 795		64 603 795				
	Charges constatées d'avance			VS	2 490 481		1 690 913		799 568		
TOTAUX			VT	483 122 334	VU	474 204 331	VV	8 918 002			
RENVOS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5 406		5 406					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	175 835		175 835						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	71 247 213		71 247 213						
Personnel et comptes rattachés		8C	25 254 732		25 254 732						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 913 689		11 913 689						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	22 290 252		22 290 252					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 401 069		5 401 069					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	83 680 248		3 009 206		79 166 439		1 504 603		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	75 553 870		75 553 870						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	15 657 452		15 657 452						
TOTAUX		VY	311 179 769	VZ	230 508 727		79 166 439		1 504 603		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2018

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

Nº 2058-A
1 / 1

31/12/2018

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B²⁰¹⁹Formulaire obligatoire (art. 51 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS CANON FRANCE**Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	12 771 817
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058 A)	K5	10 746 533
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	2 025 284
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 025 284

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	6 530 722	ZW	6 666 197
Provisions pour risques et charges *				
selon détails en annexe	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
selon détails en annexe	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
selon détails en annexe	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	34 866 391	YO	21 969 294
	ligne W1		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2018

Provisions pour risques et charges[illegible]

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2018

Provisions pour dépréciation[illegible]

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS CANON FRANCE
738205269 ISI

31/12/2018

Charges à payer[illegible]

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant ☐									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(20 594 207)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserve légale	ZB												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 088 742			- Autres réserves	ZD												
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes		ZE												
					Autres répartitions		ZF												
	TOTAL I	0F	(16 505 464)		Report à nouveau		ZG	(16 505 464)											
						(NB Le total doit nécessairement être égal au total III)	TOTAL II	ZH	(16 505 464)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS														
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	22 886 363		20 012 869											
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	10 661 124		YQ	13 404 221		12 705 832											
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 679 741		2 088 634											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 704 174		1 715 170											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	48 557 501		63 031 676											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI	88 232 001		99 554 183											
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 262 108		2 702 338											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 897 113		5 202 447											
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 159 222		7 904 785											
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	112 800 157		124 454 844											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	95 768 276		96 674 810											
DIVERS	- Montant brut des salaires *				OB	76 274 918													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%										
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Lise au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG														
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	9 746 533	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	865 331										
				Plus-values à 19%	JVI		Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble	JO	7 675 110	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	865 331										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale																		
JII		1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	7	3	8	2	0	5	2	6	9	0	1	8	8	2

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 - NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	INSTALLATIONS AGENCEMENTS A 01011984	8 098 568		7 367 204	731 363
	2	MATERIELS ET OUTILLAGE ATEL 01011983	51 703		32 344	19 359
	3	MATERIELS ET MOBILIER DE BU 01011979	2 563 541		2 290 633	272 908
	4	MATERIELS MICRO INFORMATIQUE 01012003	1 849 772		1 825 542	24 229
	5	MATERIELS DE DEMONSTRATION 01012008	371 248		371 248	
	6	MATERIELS DE DEMONSTRATION 01012008	493 863		280 562	213 301
	7	MATERIEL LOCATION CLIENT 01012010	5 250 172		4 888 393	361 779
	8	MATERIEL LOCATION CLIENT 01012010	3 472 298		3 435 252	37 045
	9	PHOTOCOPIEURS EN LOCATION 01012010	993 591		992 538	1 053
	10	LOGICIELS 01012002	609 604		609 604	
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	(731 363)	(731 363)				
	2	(19 359)	(19 359)				
	3	(272 908)	(272 908)				
	4	(24 229)	(24 229)				
	5						
	6	(213 301)	(213 301)				
	7	(361 779)	(361 779)				
	8	(37 045)	(37 045)				
	9	(1 053)	(1 053)				
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets, faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				865 331	
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫

(1 661 040)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬

(A)

(B)
(ventilation par taxes)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑭

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS CANON FRANCE**

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1343.00
Dont apprentis	YF	23.00
Dont handicapés	YG	28.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	572 440 482
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	28 959 374
TOTAL 1	OX	601 399 857

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3 396 727
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	192 818
TOTAL 2	OM	3 589 545

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	355 568 616
Variation négative des stocks	OQ	3 739 771
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	75 559 306
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	516 864
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	46 059
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 379 388
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	2 900 735
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	448 710 740

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	156 278 661
-----------------------------	------------------------------------	-----------	--------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330 CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329 DLF)	SA	156 278 661
---	----	-------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	IV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à joindre.

* Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes ON à OS, OY, OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OI.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire
(article 39 de l'ann. III au C.G.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie)

0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS 17E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 9 338 160

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

CANON EUROPA NV

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

9 338 160

Adresse :

N° 59

Voie

BOVENKERKERWEG

Code Postal

99999

Commune

AMSTELVEEN

Pays

NLD

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MMF pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
part 18 de l'ann. III au C.G. 13(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie)

0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS 17E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique

SA

Dénomination

CANON FRANCE BUSINESS SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

400767786

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0012

Voie

avenue de l'Europe

Code Postal

77144

Commune

MONTEVRAIN

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

CANON RESEARCH CENTRE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

378297626

% de détention

20.00

Adresse :

N°

Voie

rue de la Touche Lambert

Code Postal

35517

Commune

CESSON SEVIGNE

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

BUREAUTIQUE RHENANE

N° SIREN (si société établie en France)

381033380

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0003

Voie

rue de Dublin

Code Postal

67014

Commune

STRASBOURG

Pays

FRA

Forme juridique

SA

Dénomination

PARTENAIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France)

311916639

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0550

Voie

Av Alfred Nobel-Le Millénaire

Code Postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

HAUTS DE FRANCE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France)

330541079

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0108

Voie

Av de Flandre

Code Postal

59290

Commune

WASQUEHAL

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

3H DISTRIBUTION

N° SIREN (si société établie en France)

330631433

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0031

Voie

Rue du 35^e Régiment d'aviatio

Code Postal

69500

Commune

BRON

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

ILE DE FRANCE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France)

390107498

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0053

Voie

Av. du Bois de la Pie

Code Postal

95944

Commune

ROISSY CHARLES DE GAULLE

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

PAYS DE LOIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France)

330075805

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

Parc d'actv du Moulin Neuf

Code Postal

44822

Commune

SAINT HERBLAIN

Pays

FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CA17PROREC



31/12/2018

[illegible]

CA18CHAPAY



31/12/2018

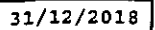
[illegible]

CA20CHAAVA

$$\begin{bmatrix} 1 & 0 \\ 0 & 1 \end{bmatrix}$$

31/12/2018

[illegible]

CA21PROAVA

အသံကဲ့သို့ ပါရှိပါသည်။

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS CANON FRANCE			
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
0014 Rue Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01011989
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel 75017 PARIS 17E	
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	9 746 533	Bénéfice imposable à 28%		Déficit		
Bénéfice imposable à 15%							
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %						
PV à long terme imposables à 15 %							
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 quaterdecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE
--

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, télécopie du comptable :	
du conseil :	
du CCA ou du viseur conventionné :	
N° d'agrément :	

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	411 783
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	411 783

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS CANON FRANCE
738205269 ISI

Au titre de l'année N

31/12/2018

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E FRA 738205269	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	1 235 106
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	18 000

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	20 585 100
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	88 938
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Détermination du résultat de la société comme si elle était imposée séparément

N° 2058 *Abis*
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CANON FRANCE

N° SIRET : 73820526901882

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	8 933 192
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	36 133 649
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	45 066 841
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	23 708 445
Dédutions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	865 331
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	24 573 776
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	20 493 065	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		10 746 532
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	9 746 533	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS CANON FRANCE**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **Direction des grandes entreprises**
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : **01012018** au : **31122018**

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	865 331
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	41 119 731
Déficits imputés	J9	10 746 532
Déficits reportables	M6	30 373 199
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	30 373 199

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006 dans certaines limites

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIÈGE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 73820526901882

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	9 746 532	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH	220 000	CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déductio des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la reévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	9 966 532	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	9 966 532	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	865 331	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	C1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres et gains au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	865 331	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7				B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5	865 331			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (4), 238 bis, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement déduits en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) A l'exception pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications)
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
SIRET Société intégrée : 73820526901882 93500 PANTIN

Exercice du : 01012018 au : 31122018

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sorte en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CANON FRANCE

N° SIRET : 73820526901882

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Neant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			865 331
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			865 331
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		20 493 065	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		220 000	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Revaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		20 273 065	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Canon France

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Canon France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Canon France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Martineau

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
		CX	CQ	
		AF	AG	
		AH	AI	
		AJ	AK	
		AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO	
		AP	AQ	
		AR	AS	
		AT	AU	
		AV	AW	
		AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I & C)	CS	CT	
		CU	CV	
		BB	BC	
		BD	BE	
		BF	BG	
		BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BNI	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
	CRÉANCES*	BV	BW	
		BX	BY	
		BZ	CA	
		CB	CC	
		CD	CE	
DIVERS	CF	CG		
	CH	CI		
Charges constatées d'avance (3)*		CJ	CK	
TOTAL (III)		CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
			CP	CR

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) part a moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an

Créances :

Clause de réserve de propriété :

Immobilisations

Stocks :

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 141 940 032....)	DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 151 575	4 151 575
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	98 783	98 783
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	70 414 054	70 414 054
	Report à nouveau	DH	(16 505 464)	(20 594 207)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 933 192	4 088 742
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	3 043	34 692
	TOTAL (I)	DL	216 070 633	207 169 089
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 692 902	4 658 177
	Provisions pour charges	DQ	6 390 023	5 669 261
	TOTAL (III)	DR	16 082 925	10 327 438
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 406	138 926
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	175 835	181 612
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 247 213	82 924 885
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 859 744	57 710 054
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		659 808
	Autres dettes	EA	159 234 118	103 142 170
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 657 452	15 234 953
	TOTAL (IV)	EC	311 179 769	259 992 411
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	543 333 328	477 488 938
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	230 508 727	259 992 411
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 984	134 835

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	331 345 473	FB	3 485 438	FC	334 830 911	414 802 199			
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	236 307 735	FH	1 301 835	FI	237 609 570	203 499 370			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	567 653 208	FK	4 787 273	FL	572 440 482	618 301 569			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	43 600 370	52 212 224			
	Autres produits (I) (11)					FQ	3 396 727	4 188 787			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	619 437 579	674 702 581		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	355 568 616	412 174 935		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	3 739 771	5 269 015		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	88 232 001	99 554 183		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	8 159 222	7 904 785		
	Salaires et traitements*						FY	75 185 311	79 216 198		
	Charges sociales (10)						FZ	33 002 077	34 620 564		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	5 153 682	6 847 156	
								GB	1 097 731	434 229	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	10 093 626	13 115 662	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	2 597 144	1 211 189	
	Autres charges (12)						GE	10 379 388	12 792 872		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	593 208 573	673 140 792		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 229 006	1 561 789		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	360 000	361 200		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 774	17 072		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	865 331	328 401		
	Différences positives de change						GN	2 179	5 707		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	1 230 284	712 380		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		3 880 721		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 886 843	2 785 595		
	Différences négatives de change						GS	3 116	16 653		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	2 889 959	6 682 970		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 659 675)	(5 970 590)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 569 331	(4 408 801)			

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE

[illegible]

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Canon France a déménagé au mois de Septembre 2018 et a intégré son nouveau siège social situé au 14 rue Emile Borel à Paris 17^e. L'activité de service après-ventes (RCC) et la formation technique sont localisées sur le campus d'entreprises situé au 56-58 avenue Jean Jaurès à Colombes.
- Dans le cadre du projet « Génération », le plan de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre sur la business unit ITCG s'est achevé avec le départ de l'ensemble des collaborateurs impactés par cette réorganisation.
- Un plan de départs volontaires pour la population technique a été validé et doit concerner 50 collaborateurs pour un coût estimé de 7.8 M€, intégralement provisionné.
- Les sociétés Proseb, SEB Atlantique, SEB Pau, SEB Tarbes et Bureau Moderne ont donné leur accord pour le régime de Groupe. A compter du 01 janvier 2018, elles sont membres du Groupe fiscal dont Canon France est tête de groupe. Au 01 janvier 2019, elles ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au bénéfice de Proseb avec une rétroactivité fiscale au 01 janvier 2018.
- Canon France a accordé un abandon de créance commercial de 220 K€ à sa filiale Pays de Loire Bureautique, avec une clause de retour à meilleure fortune.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-02 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de restructuration internes et font l'objet d'un test d'indice de perte de valeur.

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques de fusion sont enregistrés dans un compte spécifique.

Les amortissements des logiciels sont calculés suivant le mode linéaire, sur la durée de vie estimée à trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire(L) ou dégressif(D), sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les durées les plus couramment utilisées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Construction	L 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	L ou D de 5 à 10 ans
Photocopieurs neufs, parc machines	L ou D de 3 à 4 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	L ou D de 5 à 12 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	L ou D de 5 à 12 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les dépréciations des titres de participation sont calculées afin d'apprécier la valeur nette des titres des filiales considérées, si nécessaire, une provision complémentaire est enregistrée dans les comptes.

Stocks

Les stocks de marchandises et de pièces détachées sont évalués selon la méthode FIFO.
Les stocks de matériels et pièces détachées de l'activité PPG sont évalués au coût d'achat réel.
La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au prix du marché.
Une dépréciation est également constituée lorsqu'apparaît un risque d'obsolescence de certains éléments.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont déterminées selon les principes définis par le Plan Comptable Général :

- Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
- L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que Canon France devra supporter pour remplir son obligation.

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une revue approfondie pour s'assurer de l'adéquation entre le risque encouru et le montant de la provision figurant dans les comptes. Des dotations complémentaires ou reprises (liées à la survenance ou à la non-survenance d'un événement) sont alors constatées.

Engagements de retraites

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet si nécessaire d'une provision au passif du bilan.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1.57% (inflation incluse)
- Départ en retraite à 62 ans
- Taux de mobilité du personnel variable selon l'âge
- Table de mortalité : Code des assurances TH-TF 0002

En application de la recommandation de la CNCC N° EC 2018-17 du 10 octobre 2018, la société a modifié ses hypothèses de rotation de personnel en prenant en compte uniquement les démissions futures pour le calcul de l'engagement.

L'engagement ainsi calculé ressort à 19 497 K€ au 31 décembre 2018 et fait l'objet à la fois d'une provision de 6 344 K€ et de placements externalisés auprès de trois fonds extérieurs souscrits auprès de Axa, BNP et AG2R.

Droit individuel à la formation – Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation a été instauré par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui aménage le dispositif de la formation professionnelle.

Les heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées sur le Compte Personnel de Formation (CPF) de chaque salarié, et devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF. Les CPF acquis sont désormais attachés au collaborateur et non plus au contrat de travail.

Information concernant le groupe Canon France

- ♦ Conformément aux dispositions légales (article D248-13), la société est exemptée, en tant que mère des sous-groupes sous le contrôle d'une entreprise qui les inclut dans ses comptes consolidés et publiés, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- Les sociétés du sous-groupe sont incluses dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (cf. point suivant), même si elles sont, à ce niveau, d'un intérêt négligeable ;
- Les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (société Canon Inc) sont certifiés par des professionnels indépendants chargés du contrôle des comptes.

- Canon France est chef de file du groupe d'intégration fiscale de ses filiales en France (Fac Similés et CFBS).
- Les filiales (Fac Similés, CFBS et les entités du groupe PROSEB) sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Evènements postérieurs à la clôture

- La confusion de patrimoine des sociétés du Groupe SEB est intervenue au 01 Janvier 2019, au bénéfice de Proseb dont la raison sociale est devenue SEB Bureautique, membre à part entière du réseau de distribution Fac similé.

ACTIF

Immobilisations

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	26,504	-	610	25,894
Corporelles	68,510	14,761	24,284	58,987
Terrains	2,388	-	-	2,388
Constructions	4,036	-	-	4,036
Installations tech.	42,595	4,597	10,633	36,559
Autres	19,491	10,164	13,651	16,004
Financières	20,854	37	35	20,856
TOTAL	115,868	14,798	24,929	105,737

Les actifs incorporels sont constitués principalement

- d'un mali technique de 17 041 K€ affecté à la marque Océ, suite à la transmission universelle de patrimoine de Océ France à Canon France en 2013
- d'un mali technique de 4 856 K€ affecté au fonds commercial suite à la transmission universelle de patrimoine entre la société Intersoft et Océ France intervenue en 2008.

Ces malis techniques de fusion enregistrés dans le poste immobilisations incorporelles sont reclassés dans un compte spécifique conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

L'augmentation et la diminution des immobilisations corporelles s'explique principalement

- par le déménagement du siège social de Courbevoie vers Paris 17^e qui a entraîné un renouvellement des installations agencements et l'acquisition de nouveaux équipements de bureau
- par le renouvellement de « parcs machines » liés à des matériels donnés en location.

Amortissements et provisions

Un test de dépréciation a été réalisé sur les éléments incorporels, et a conduit à l'enregistrement sur l'exercice d'une provision pour dépréciation des malis techniques nette de 1 098 K€.

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	9,557	1,132	610	10,079
Corporelles	54,723	5,119	21,484	38,358
Terrains	96	-	-	96
Constructions	4,036	-		4,036
Installations tech.	35,433	4,048	10,001	29,480
Autres	15,158	1,071	11,483	4,746
Financières	5,701	-	865	4,836
TOTAL	69,981	6,251	22,959	53,273

Un nombre important d'actifs immobilisés ont été mis au rebus dans le cadre du déménagement du siège social.

Immobilisations Financières

Ci-après le détail des immobilisations financières :

En K€	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Dépôts	257	37	16	278
Autres prêts	-	-	-	-
Actions	84	-	-	84
Intérêts courus sur prêts	19	-	19	-
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations LT	-	-	-	-
Titres de participations détenues à plus de 50%	19,184	-	-	19,184
Titres de participations détenues à moins de 50%	1,311	-	-	1,311
TOTAL	20.855	37	35	20.857

Stocks

Les stocks se ventilent comme suit :

En K€	01/01/2018	Variation de stock	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Stock brut	19,923	- 3,739	-	-	16,184
Dépréciation	- 8,397	-	- 6,015	8,397	- 6,015
Stock net	11,526	- 3,739	- 6,015	8,397	10,169

et se décomposent en valeurs nettes de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes début d'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes fin de l'exercice
Stock brut	14,303	- 5,801	8,502
Stock pièces détachées	1,881	- 214	1,667
Stock net	16,184	- 6,015	10,169

La baisse des stocks s'explique par la centralisation logistique du stockage de certains matériels directement dans les entrepôts de Canon Europe NV, avec une recherche continue d'optimisation du processus d'approvisionnement.

Avances et acomptes

Le montant des avances et acomptes s'élève à 71 K€.

Créances et produits à recevoir

En K€	31/12/2018	< 1 an	> 1 an
Clients	173,580	173,580	-
Autres créances	302,695	294,854	7,841

Le montant des effets de commerce s'élève à 12 917 K€.

Les autres créances sont constituées principalement du cash pooling Groupe pour 209 302 K€ et de fournisseurs débiteurs pour 64 567 K€.

Provisions clients

Le montant de la dépréciation pour clients et comptes rattachés s'élève à 4 071 K€.

Le taux de provision économique des créances clients de la business unit DS a été actualisé au regard des pertes sur créances constatées sur les 3 dernières années. A la clôture, un taux unique de 0.50% a été retenu quelle que soit l'antériorité de la créance (0.50% également pour 2017).

Pour la business unit IPS, le taux de provision appliqué correspond à 100% des créances irrécouvrables (contentieux, redressement et liquidation judiciaire).

Produits à recevoir

En K€	au 31/12/2018
Factures à établir (1)	24,446
Avoirs à recevoir (2)	62,686
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Produits à recevoir (3)	-
Intérêts courus sur VMP	-
TOTAL	87,132

(1) Le montant des factures à établir concerne notamment :

- pour 16 592 K€ le copy volume (facturation des copies réalisées par les clients sur leurs machines)
- pour 3 665 K€ les refacturations diverses intra-groupe
- pour 3 104 K€ les factures à établir sur machines PPG et matériels broadcast installés
- pour 1 085 K€ les commissions leasers à facturer

(2) Le montant des avoirs à recevoir concerne principalement les avoirs attendus de Canon Europa pour ITCG pour 15 817 K€, les crédit-notes attendus pour les appels d'offres et opérations marketing pour 6 285 K€ et l'ajustement de prix de transfert pour 40 584 K€.

(3) Le montant des produits à recevoir : néant

Comptes de régularisation Actif et Passif

En K€	au 31/12/2018
Charges constatées d'avance	2,490
Ecart de conversion actif	-
Total	2,490
Produits constatés d'avance (1)	15,657
Ecart de conversion passif	-
Total	15,657

(1) Le montant des produits constatés d'avance concerne les prestations de services et produits facturés d'avance (dont les extensions de garantie).

PASSIF

Capital

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2018.

En K€	Capital	Autres réserves	Réserve légale	RAN	Autres prov. Réglementées	Résultat	Situation nette
Solde au 31/12/2017	141,940	74,664	7,035	-20,594	35	4,089	207,169
Affectation du résultat 2017	-	-	-	4,089	-	-4,089	-
Résultat 2018	-	-	-	-	-	8,933	8,933
Provisions réglementées	-	-	-	-	- 32	-	- 32
Solde au 31/12/2018	141,940	74,664	7,035	- 16,505	3	8,933	216,070

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 141 940 K€. Il est composé de 9 338 160 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 15,20 euros chacune.

Provisions

En K€	01/01/2018	Dotations	Reprises		31/12/2018
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques	4,658	6,350	1,315	-	9,693
Litiges (1)	2,878	1,067	385	-	3,560
Fac-similés et CFBS	-	-	-	-	-
Rachat copieurs (2)	72	294	72	-	294
Autres provisions (3)	1,708	489	858	-	1,339
Risque de non relocation des locaux (4)	-	4,500	-	-	4,500
Provisions pour charges	5,669	1,814	1,094	-	6,389
Charges sociales	45	1	-	-	46
Retraite (5)	5,624	1,813	1,094	-	6,343
TOTAL	10.327	8.164	2.409	-	16.082

(1) les litiges correspondent aux litiges prud'homaux

(2) rachat des copieurs à l'échéance prévue contractuellement

(3) risques et litiges clients

(4) risque de non relocation des locaux vacants de Montevrain en l'absence de repreneur

(5) provision pour indemnités de fin de carrière

Dettes et charges à payer

En K€	Montant brut dettes	<1an	>1an <5 ans	Dont charges à payer
Emprunt et dettes et de crédit	5	5	-	4
Emprunt et dettes financières	176	176	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Fournisseurs de biens d'exploitation	71,247	71,247	-	32,470
Fournisseurs de biens immobilisés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	64,860	64,860	-	35,293
Autres dettes (1)	159,234	159,234	-	37,834
TOTAL	295,522	295,522	-	105,601

(1) Le montant des autres dettes de 159 234 K€ se compose essentiellement :

- du compte débiteurs divers Canon Europa NV pour 31 886 K€ relatif aux achats fournisseurs de la business unit ITCG, après retraitement de la commission perçue
- d'avoirs et ristournes à établir pour 42 471 K€
- de la trésorerie reçue des filiales ou des entités du groupe Canon pour 83 680 K€ dans le cadre du cash pooling groupe (dont 53 M€ de SIRI/CEHC).

La baisse des provisions factures non parvenues de 18 M€ s'explique du fait du transfert de certaines provision au niveau de Canon Europe avec l'implémentation de l'outil Demantra.

L'augmentation des dettes fiscales et sociales s'explique par la provision pour restructuration enregistrée pour le plan de départs volontaires.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'Affaires

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation %
France	567,653	612,553	-7%
Export	4,787	5,749	-17%
Total	572,440	618,302	-7%

Le chiffre d'affaires de la société se répartit entre

- l'activité DS pour 337 654 K€
- l'activité IPS pour 80 939 K€
- l'activité ITCG pour 148 551 K€ dont commissionnaire pour 146 525 K€
- l'activité BIS pour 5 296 K€

Transfert de charges

Les transferts de charges (28 960 K€) intègrent principalement

- les prestations et frais informatiques (1 863 K€)
- les frais de personnels détachés, bonus et charges sociales (4 741 K€)
- les frais de service après-ventes pour l'activité ITCG (3 660 K€)
- les coûts de transport à nos filiales, centralisés auprès de Canon Europa (1 852 K€)
- les dépenses Marketing ITCG refacturées à Canon Europa selon les termes du contrat de services marketing (14 844 K€)

Les dépenses marketing de la business unit ITCG sont en baisse entrainant un impact symétrique au niveau des transferts de charges refacturés à Canon Europe.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes de Canon France SAS au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 251 K€.

Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente les charges et produits financiers :

Charges	En K€
Intérêts & charges assimilées (1)	2,887
Pertes sur créances rattachées à des participations	-
Dotation provisions dépréciations sur titres (3)	-
Pertes de change	3
Produits	
VMP	-
Intérêts prêts & produits assimilés	3
Dividendes (2)	360
Reprise provisions dépréciations sur titres (3)	865
Gains de change	2

(1) escomptes clients pour 2 868 K€

(2) dividendes versés par la filiale Canon Research Centre France

(3) reprise de dépréciation des titres Fac similé

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -15 522 K€ dont les principaux éléments sont les suivants (en milliers d'euros) :

Opérations de capital	Produits	Charges	Total net
Cession immos incorporelles		-	-
Cession immos corporelles	-	1,411	- 1,411
Cession immos financières	-	-	-

Opérations de gestion	Reprise de provision	Autres produits	Dotations	Autres charges	Total net
Affaires prud'homales	385	-	1.067	-	- 682
Indemnités de licenciement (1)		-	-	1.374	- 1.374
Restructuration (PSE et PDV)		-		8.068	- 8.068
Autres opérations exceptionnelles de gestion (2)	500	333	4.500	344	- 4.011
Prov risques charges sociales	-	-	1	-	- 1
Amortissements dérogatoires	32	-	-	-	32
TOTAL	917	333	5.568	9.786	- 14.104

(2)	produits	charges
dédits, pénalités, profit sur clients	193	91
indemnité d'éviction nette perçue	60	
Abandon de créance commercial accordé à la filiale Pays de Loire Bureautique		220
Dons		30
Risque de non relocation locaux de Montevrain vacants		4.500
Provision pour VNC des immobilisations de Courbevoie	500	
TVA sur avoirs déduits par les clients	66	
Diverses charges produits exceptionnels	7	3
	826	4.844

Fiscalité

La société tête de groupe Canon France est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2018.

La charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 3 303 K€.

Taux d'impôt théorique retenu : 34.43%

Impôts payés d'avance sur provisions temporairement non déductibles :

$34.43 \% \times 34\,866 \text{ K€} = 12\,004 \text{ K€}$

Impôts à payer, différés par le biais de provisions temporaires :

$34.43 \% \times 21\,969 \text{ K€} = 7\,564 \text{ K€}$

Le résultat fiscal du Groupe sur l'exercice s'élève à +7 675 K€ avec un impôt groupe de 2 590 K€.

Les déficits d'ensemble reportables s'élèvent à 7 715 K€.

Ventilation de l'impôt (en millions d'euros)

		Impôt théorique dû	Résultat net théorique	Résultat net comptable
Résultat avant impôt				
Courant	24.5	8.17	16.33	24.50
Exceptionnel	-15.5	- 5.17	- 10.33	- 15.50
Participation	-	-	-	-
Charge d'impôt, intégration fiscale				
TOTAL	9.0	3.00	6.00	9.00

Crédits d'impôt

- Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) lié aux rémunérations éligibles de l'exercice est comptabilisé au rythme de l'engagement. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.
Une créance imputable sur l'impôt sur les sociétés a été constatée au taux de 6% en 2018, pour un montant de 1 235 K€.

Le CICE a été utilisé pour gagner en compétitivité, prendre des parts de marchés, répondre à des appels d'offres et ainsi mieux positionner la société pour ces appels d'offres. Il n'a pas pu être imputé sur l'impôt société de l'exercice.

- La société a engagé des dépenses de recherche et développement qui ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche de 89 K€.
- Après déduction des créances remboursables, le groupe dispose de créances reportables sur les exercices ultérieurs pour un montant de 7 760 K€.

Informations diverses

Néant

Ventilation de l'effectif moyen

Ingénieurs et cadres : 714
Maîtrise et techniciens : 539
Employés : 53

TOTAL : 1 306

Engagements financiers (en milliers d'euros)

- Cautions données par les banques : 2 645 K€
- Engagement en matière de retraites :
 - Dette actuarielle avec niveau futur de salaire : 19 497 K€
 - La valeur vénale des placements de 9 531 K€ couvre en partie l'engagement de la dette actuarielle.
- Engagement en matière immobilière :

Le bail commercial des locaux de Montévrain, renégocié en 2015, court avec un engagement ferme d'occupation des locaux jusqu'en 2022.

Le bail commercial signé avec la SCI Oméga 16 pour le siège social est avec un engagement ferme d'occupation de 10 ans.

Transactions entre parties liées

Aucune transaction significative n'a été conclue avec une partie liée à des conditions anormales de marché.

Liste des filiales et participations

CANON FRANCE S.A.S.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en K€)

	SIREN	Capital	Réserves et Report à nouveau	Oude-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre affaires net H.T.	Résultat du dernier exercice clos	Montant dividendes encaissés
					Brute	Nette					
1 FILIALES (plus de 50% du capital détenu par CANON France)	330,541,079	50	5,389	100%	3,436	3,436		-	11,684	851	-
	330,631,433	456	3,043	100%	1,755	1,755		-	12,623	613	-
	381,033,380	350	3,205	100%	4,084	3,971		-	10,982	336	-
	330,075,805	304	79	100%	1,660	392	10,955	-	9,120	103	-
	390,107,498	240	6,999	100%	244	244		-	22,414	1,239	-
	311,916,639	176	9,166	100%	3,143	3,143		-	19,917	403	-
	400,767,786	250	874	100%	4,861	1,407	4,303	-	45,909	283	-
			28,597		19,183	14,348	15,258	-	132,649	3,828	-
2. PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par CANON France)											
Canon Research Centre France S.A.	378,297,626	6,553	12,216	20%	1,311	1,311	-	-	9,533	1,937	360
<u>SOUS TOTAL</u>			12,216		1,311	1,311	-	-	9,533	1,937	360
3 FILIALES détenues indirectement (plus de 50% du contrôle assuré par CANON France)	402,915,821	491	3,020	100%	10,586	10,586	-	-	870	74	-
	642,780,431	153	1,721	100%	1,035	1,035	-	-	5,164	206	-
	411,151,533	60	330	100%	68	68	-	-	1,896	98	-
	328,801,899	38	1,179	100%	93	93	-	-	3,628	165	-
	316,744,598	150	737	100%	832	832	-	-	2,409	96	-
			6,987		12,614	12,614	-	-	13,967	491	-
<u>SOUS TOTAL</u>											
<u>TOTAL GENERAL</u>			47,800		33,108	28,273	15,258	-	156,149	6,256	